



APPEL D'OFFRES

MISE EN VENTE D'UN TERRAIN VACANT 285 CHEMIN GIROUARDVILLE - NID 25155144

Des soumissions cachetées seront acceptées par la Ville de Bouctouche pour le terrain décrit ci-dessous jusqu'au mardi 19 janvier 2021 à 11h00.

Caractéristiques du terrain à vendre:

Adresse: 285 chemin Girouardville

Type: Terrain vacant

Superficie: 19 000 mètres carrés (m²) ou 204 514 pieds carrés (pi²)

Façade/Frontage: 160.9 mètres (m) ou 528 pieds

Zonage: RR (lot situé dans une zone résidentielle rurale)

La soumission minimale acceptée par la municipalité sera 3 300\$ plus TVH. L'acheteur est responsable de payer les frais légaux, les frais d'arpentage (si nécessaire) et tous autres frais applicables au transfert de ce terrain.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de soumission au bureau de l'hôtel de ville de Bouctouche situé au 30 rue Évangéline.

Les soumissions peuvent être postées ou délivrées au bureau de la Ville de Bouctouche, 30 rue Évangéline, Bouctouche, NB E4S 3E4. Pour plus d'information, composez le (506)743-7000.

Délai de validité des soumissions

Le prix soumis est valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

Le bureau de la Ville de Bouctouche ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Emilie Doiron Gaudet
Directrice générale et greffière



FORMULAIRE DE SOUMISSION

**TERRAIN VACANT
285 CHEMIN GIROUARDVILLE
NID 25155144**

Des soumissions cachetées seront acceptées par la Ville de Bouctouche jusqu'au mardi 19 janvier 2021 à 11h00.

Information du soumissionnaire

Nom : _____

Adresse : _____

Numéros de téléphone : _____ (Domicile)

_____ (Travail ou autre)

Montant de la soumission (Montant de base doit débiter à 3 300\$ plus TVH)

Soumission : _____ \$

TVH (15%) : _____ \$

TOTAL : _____ \$

Il est à noter que l'acheteur est responsable de payer les frais légaux pour l'achat du terrain NID 25155144, les frais d'arpentage (si nécessaire) et tous autres frais applicables au transfert de ce terrain.

Le bureau de la Ville de Bouctouche ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Signature : _____ Date : _____